

# Les financements associatifs



CDOS

DOUBS



# 1<sup>ère</sup> **partie Introduction**

## PROJET ASSOCIATIF ? À QUOI SERT-IL ?

« *La force du projet repose sur sa légitimité, son aspect fédérateur et mobilisateur, avec une capacité créative et une culture associative.* »

**Le projet associatif comprend quatre éléments de référence :**

- Une vision de l'avenir
- Une volonté d'y parvenir
- Un système de valeurs culturelles partagées
- Des priorités centrées sur la vision et les aspirations des membres



profession  
sport & loisirs



# POURQUOI DONNER A UNE ASSOCIATION ?

- Pour ce qu'elle est ?
- Pour ce qu'elle fait ?
- Parce que son action correspond à une priorité des collectivités?
- Parce qu'elle a remporté un marché public ?



profession  
sport & loisirs



# QUI DONNE A UNE ASSOCIATION ?

- Les membres
- Les collectivités
- Les sponsors
- Cotisations
- Dons des particuliers
- Mécénat des entreprises et fondations
- Vente de prestations
- Financements participatifs innovants



profession  
sport & loisirs



# DÉFINIR SON PROJET ASSOCIATIF

## 1. Présentation de l'association, questions fondamentales à se poser

À quoi sert l'association ? Qu'est ce qui justifie ses priorités dans son environnement ?

Quelle est la demande sociale aujourd'hui et à moyen terme (compétition ou bien-être) ?

Quelles stratégies faut-il envisager sur son territoire ?

Quels objectifs pratiques se donne l'association ?

Quelles compétences, méthodes, ressources sont nécessaires ?

Quels moyens faut-il mobiliser pour satisfaire les besoins , et avec quelle progression ?

Avec quels partenaires travailler ?



profession  
sport & loisirs



# SOLLICITER UNE AIDE

- Une situation de communication
- Dans le projet associatif de mon association qu'est ce qui peut intéresser un financeur ?
- Comment argumenter entre mon projet et les intérêts de mon financeur ?
- Qui décide de l'attribution ?

*Identifier la chaîne des décideurs entre le premier instructeur et le décideur final*

- Comment se prend la décision ?

*Le cheminement du dossier jusqu'à l'engagement de l'aide*

- Quels sont les critères utilisés par le financeur ?

*Chaque financeur a ses critères, son programme ou son dispositif*



profession  
sport & loisirs



# 2ème partie Quelques chiffres

En 2014 le secteur du sport représente plus de 40 milliards d'euros dont 35,8% de financement public.

1,1%

Avec 18,1 milliards le sport représente 1,1% de la dépense public

**Recul des dépenses des pouvoirs publics  
Une fragilisation de tout le système ?**

46%

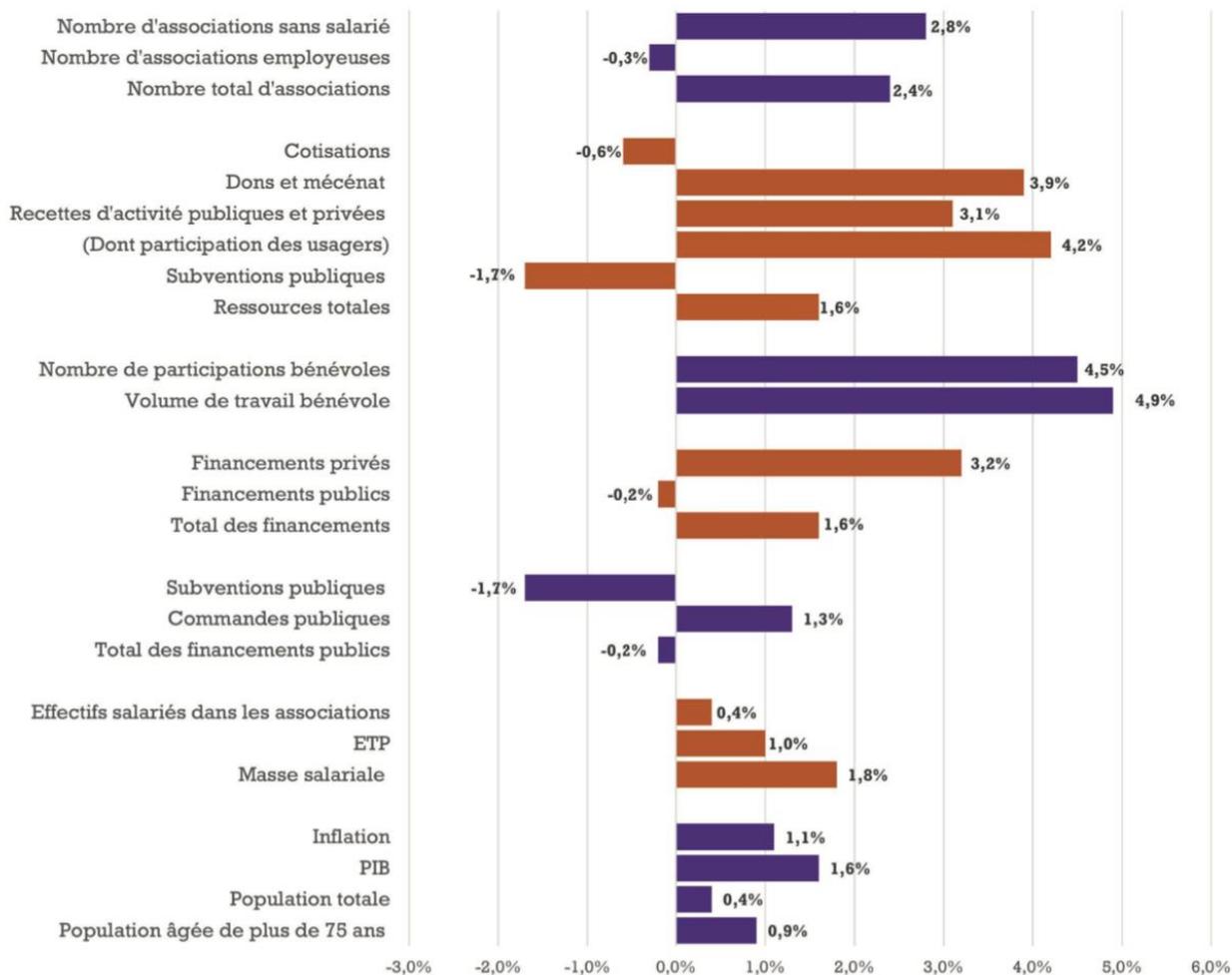
des associations sportives déclarent  
rencontrer des difficultés avec la  
baisse des subventions publiques



profession  
sport & loisirs



Graphique 13 – Taux annuel d'évolution des indicateurs d'activité des associations entre 2011 et 2017 (récapitulatif)



Sources : Enquêtes CES CNRS Paysage associatif 2012 et 2017, ACOSS, Insee Clap, Insee DADS, Insee recensement, .



profession  
sport & loisirs



CDOS  
DOUBS

# 3ème partie *Les différentes aides*

---



profession  
sport & loisirs



# AIDE DE L'ÉTAT - FDVA

*FDVA : Fonds pour le Développement de la Vie Associative dispositif du Ministère de l'éducation Nationale et de la jeunesse*

Géré par la DDCSPP

Soutien apporté sur le fonctionnement courant

Soutien apporté sur un projet spécifique

Appel a projet

Date propre a chaque département

Candidater en ligne  
Compte ASSO ou papier  
Cerfa 12156



profession  
sport & loisirs



CDOS  
DOUBS

# AIDE DE L'ÉTAT - ANS ex CNDS

Géré par la DDCSPP et FEDERATIONS SPORTIVES



Équipements structurants  
nationaux



Développement des pratiques



profession  
sport & loisirs



# AIDE DE L'ÉTAT- Service Civique

Agrément délivré par la DDCSPP | **domaine sportif**

**100** volontaires engagés parmi **62 clubs sportifs**

**20 disciplines**

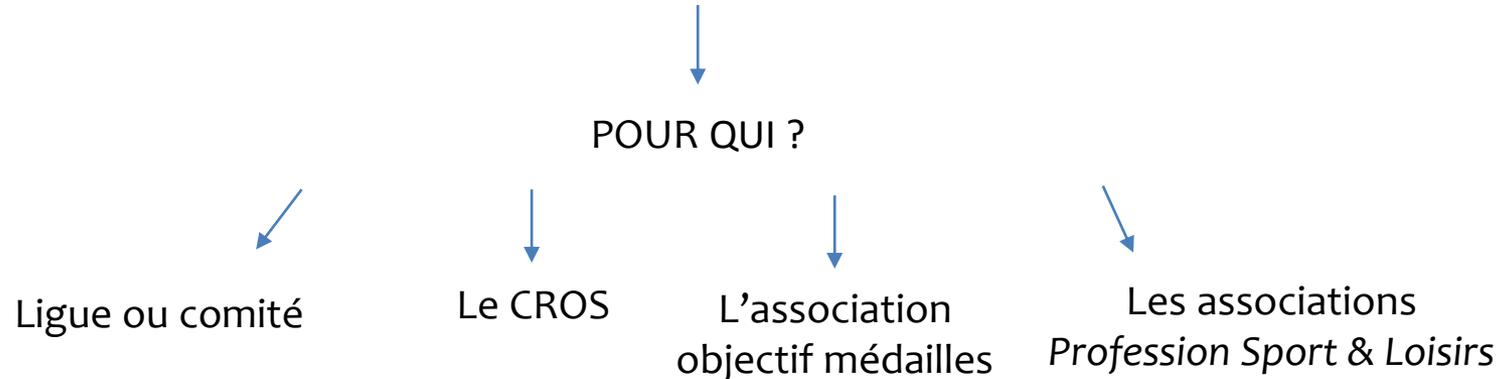


profession  
sport & loisirs



# AIDE RÉGION

## Aide à la structuration du mouvement sportif (CRDS)



Date des actions : les actions devront se dérouler **entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Décembre de l'année**



Contact

[sport@bourgognefranche-comte.fr](mailto:sport@bourgognefranche-comte.fr)



profession  
sport & loisirs



CDOS  
DOUBS

# AIDE RÉGION

## Aménagement sportif du territoire

POUR QUI ?

Associations sportives propriétaires  
d'équipements sportifs

Collectivité territoriale



**Minibus 9 places 60% de prise en charge aide  
plafonnée à 15000€**



Contact

[sport@bourgognefranche-comte.fr](mailto:sport@bourgognefranche-comte.fr)

*La Région se réserve le choix de ses interventions et de sa programmation, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au dispositif*



profession  
sport & loisirs



# AIDE RÉGION

## Soutien à la promotion du sport

↓  
POUR QUI ?

↙  
Une association sportive

↘  
Une collectivité territoriale



---

Contact

[sport@bourgognefranche-comte.fr](mailto:sport@bourgognefranche-comte.fr)

*La Région se réserve le choix de ses interventions et de sa programmation, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au dispositif*



profession  
sport & loisirs



# AIDE RÉGION

## Soutien aux structures sportives

POUR QUI ?

Une association ou un organisme sportif

Un club professionnel disposant d'un centre de formation

*Pour l'aide aux projets :*

**15 mars** | présentation de la demande à la commission permanent de mai

**15 juillet** | présentation de la demande à la commission permanente de septembre

**15 octobre** | présentation de la demande à la commission permanente de Janvier n+1



Contact

[sport@bourgognefranche-comte.fr](mailto:sport@bourgognefranche-comte.fr)



profession  
sport & loisirs



CDOS  
DOUBS

# AIDE DÉPARTEMENT

## Soutien aux comités sportifs départementaux

5 critères d'analyse

- Formation des bénévoles Achat de matériel sportif ou informatique
- L'emploi sportif
- Promotion de la discipline
- Actions en lien avec les objectif du département\*

**De 1 à 500 licenciés**

Jusqu'à 2000 €

**De 500 à 1900 licenciés**

Jusqu'à 5000 €

**Plus de 1900 licenciés**

Jusqu'à 9000 €



Contact

[subventions.sport.culture@doubs.fr](mailto:subventions.sport.culture@doubs.fr)

03.81.25.85.24

Date : **dépôt limite du dossier le 31 octobre**

\* Réussite éducative, inclusion sociale



profession  
sport & loisirs



**CDOS**  
**DOUBS**

# AIDE DÉPARTEMENT

## Soutien aux associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP)

Associations socio-culturelles

Type MJC, les Francas...

Répondre aux objectifs fixés par le département



Contact

[subventions.sport.culture@doubs.fr](mailto:subventions.sport.culture@doubs.fr)

03.81.25.85.24

Date : **dépôt limite du dossier le 31 octobre**

\* Réussite éducative, inclusion sociale



profession  
sport & loisirs



CDOS

DOUBS

# AIDE DÉPARTEMENT

## Accompagnement des clubs amateurs de haut niveau

↓  
POUR QUI ?  
↓

Tous les clubs agréés à une fédération reconnue par l'état + discipline reconnue de haut niveau par le ministère des sports



Contact

[subventions.sport.culture@doubs.fr](mailto:subventions.sport.culture@doubs.fr)

03.81.25.85.24

Date : **dépôt limite du dossier le 31 octobre**



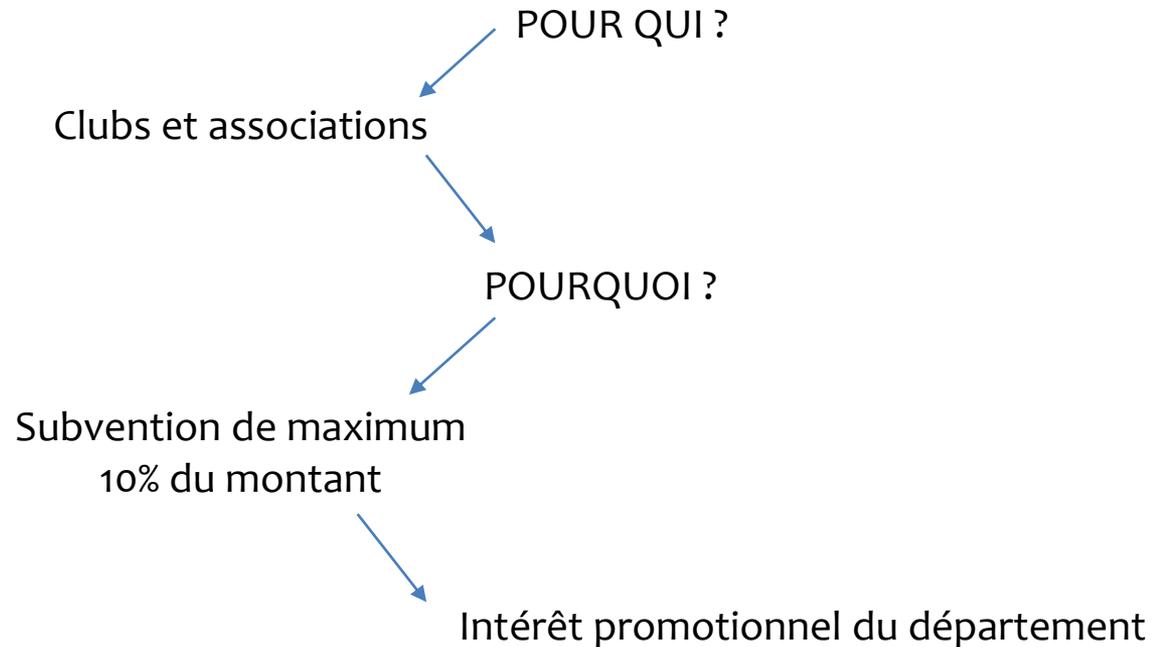
profession  
sport & loisirs



CDOS  
DOUBS

# AIDE DÉPARTEMENT

## Demande de subvention événementiel sportif



Contact

[subventions.sport.culture@doubs.fr](mailto:subventions.sport.culture@doubs.fr)

03.81.25.85.24

Date : **dépôt limite du dossier 5 mois avant la manif**



profession  
sport & loisirs



# 4ème partie *Les solutions alternatives*

---

Mécénat

Sponsoring/parrainage



profession  
sport & loisirs



# MÉCÉNAT

## Soutien aux associations

*Dons sous forme numéraire, matériel ou compétences*

QUI PEUT DONNER ?

Entreprises

Particuliers

Conseil : signer la charte du mécénat



profession  
sport & loisirs



# MÉCÉNAT

Présenter son projet, apporter des éléments concrets, ses besoins



QUELLES ENTREPRISES ?



96% des mécènes  
sont des TPE et PME

SARL ,EURL, SA,  
Micro-Entreprise,  
Professions libérales



**DISPOSITIF FISCALE INCITATIF POUR L'ENTREPRISE**

60% du montant du don / limite de 0,005 du CA HT  
Le donateur peut demander une contrepartie à hauteur de  
25% maximum



profession  
sport & loisirs



CDOS

DOUBS

# Les impératifs

**Connaître son club et son projet, utiliser des outils d'analyse (SWOT, vision, mission, valeurs, bilan des actions existantes)**

SWOT	ATOUTS	HANDICAPS
INTERNE	Forces	Faiblesses
EXTERNE	Opportunités	Menaces

## Évaluer ses besoins

- quels objectifs
- quels projets
- les besoins : numéraires, compétence, matériel

## Proposition de contrepartie

- Visibilité (logo et nom)
- Participation à des événements privés
- Entrées gratuites



profession  
sport & loisirs



# Exemples



©www.ClipProject.info

Le club de foot de l'AS Mécène a pour projet d'ouvrir une section féminine dans le club



©www.ClipProject.info

La société Barbouille souhaite soutenir le projet de l'AS Mécène et lui donne 800€.

**Avantage fiscal**

↓

$((800 * 60) / 100) = 480$   
Son CA HT est de 70 000€  
Soit une déduction maximum de 350 €

Le plafond pourra être reporté sur les 5 exercices suivants.



profession  
sport & loisirs



**CDOS**  
**DOUBS**

# SPONSORING

Soutien financier ou matériel apporté par un partenaire annonceur en échange de différentes formes de visibilité

NOTORIÉTÉ

AMÉLIORATION DE L'IMAGE

PARTAGE DE VALEURS

COMMUNICATION



profession  
sport & loisirs



# Les démarches



Cibler les entreprises locales



Présenter votre projet

DÉTERMINATION RÉSEAU

PROJET ACCEPTER L'ÉCHEC

DOSSIER DE SPONSORING COMMUNICATION

ORGANISATION RÉCURRENCE



profession  
sport & loisirs



CDOS  
DOUBS

# Les obligations légales



Établissement d'un contrat entre les deux parties



profession  
sport & loisirs



# Contact

Dominique MULET | Président CDOS Doubs  
dominique.mulet@orange.fr | 06.07.66.34.84

Marine DELORENZI | Chargée de développement  
cdos25marinedelorenzi@gmail.com | 06.99.97.24.26

[doubbs.franceolympique.com](http://doubbs.franceolympique.com)

Suivez-nous!  

